

Le projet VAE sans frontières accompagne les primo-arrivants jusqu'à l'obtention d'une certification

25 Novembre 2021

Béatrice Martin - Coordinatrice du projet VAE sans frontières, mis en œuvre par les trois Dava d'Ile-de-France



Ce projet vise à aider les personnes migrantes récemment arrivées en France à obtenir une certification par la VAE, voire en combinant VAE et formation.

« La personne candidate à la VAE bénéficiera d'un accompagnement renforcé tout au long de son parcours jusqu'à l'obtention d'une certification. »

Pouvez-vous nous expliquer l'origine de ce projet ?

L'idée part du constat que des personnes arrivant sur le sol français ont du mal à faire reconnaître leurs diplômes obtenus hors Europe ou une expérience professionnelle réalisée hors Europe. Elles ont besoin d'obtenir une certification reconnue sur le territoire national, clé d'entrée pour accéder au marché de l'emploi en France. Comme pour toute personne expérimentée, la VAE (Validation des acquis de l'expérience) peut se présenter pour elles comme une solution. Encore faut-il qu'elles la connaissent et qu'elles soient accompagnées tout au long du parcours.

En quelques mots, quels sont les caractéristiques de ce projet ?

Faire connaître ce dispositif à un réseau de partenaires intervenant auprès des personnes arrivées récemment sur le sol français. Proposer à ces personnes un(e) référent(e) unique pour les accompagner ou les orienter à chaque étape de la démarche en mobilisant tous les acteurs de la VAE et de la formation si besoin. C'est bien la dimension partenariale qui caractérise ce projet et en conditionne la réussite. Engagés dans ce projet depuis mai 2021, nous espérons intégrer 60 candidat(e)s réparti(e)s sur les 3 Dava (Dispositifs académiques de validation des acquis) franciliens d'ici à la fin de 2022.

En quoi ce projet se distingue-t-il d'un parcours de VAE classique ?

Par sa dimension facilitatrice : la personne candidate à la VAE bénéficiera d'un accompagnement renforcé tout au long de son parcours jusqu'à l'obtention d'une certification. Cet accompagnement démarre dès la réunion d'information et se poursuit quel que soit le parcours ciblé jusqu'à son insertion dans l'emploi. Dans le cas d'un parcours VAE, les obstacles à surmonter sont divers : quelle certification en lien avec son expérience vécue mais aussi son projet professionnel ? Quel financement pour la VAE ou la formation ?

Ces obstacles ne sont-ils pas communs à tout(e) prétendant(e) à la VAE ?

Certes, ces difficultés sont aussi rencontrées par toute personne qui souhaite s'inscrire dans une démarche VAE ou une formation, mais une personne résidant en France depuis plus longtemps aura accès au CPF (Compte personnel de formation), Chéquier VAE, etc. ; possibilités qui ne sont pas toujours offertes au public primo-arrivant faute d'antériorité professionnelle acquise en France ou en Europe. De plus le public étranger n'est pas aguerri à ces démarches administratives et la maîtrise de la langue française peut lui faire défaut. A l'heure actuelle, nous espérons plus de souplesse pour leur permettre d'accéder plus rapidement au marché de l'emploi surtout quand elles détiennent les diplômes et l'expérience.

Vous présentez ce dispositif comme un projet. Qu'entendez-vous par là ?

C'est un projet pour deux raisons principales : il s'agit d'une expérimentation, initiée avec succès en Auvergne-Rhône-Alpes, qui se déploie

aujourd'hui sur 11 académies dont l'Ile-de-France. Et puis, ce projet intègre divers partenaires mobilisés soit au sein de la VAE, tels les conseillers des points relais conseil en VAE franciliens, spécialistes de tous types de certifications ou encore les accompagnateurs, soit au sein de la formation, soit auprès du public migrant tels l'Ofii (Office français de l'immigration et de l'intégration), le Centre ENIC-NARIC France, etc., sans oublier les divers financeurs que sont la Région, Pôle emploi ou les Opco (Opérateurs de compétences). Tous ces acteurs ont en réalité peu l'occasion de travailler ensemble même s'ils se côtoient régulièrement. Il s'agit bien d'un projet collectif visant un objectif commun : l'insertion professionnelle par la certification pour les personnes migrantes venant de pays hors Europe !

A ce stade, avez-vous repéré des difficultés pour mettre en place le projet ?

Outre les difficultés traditionnelles de tout projet lors de sa mise en place, la mobilisation des représentants des divers acteurs est difficile car ils sont divers et nombreux en Ile-de-France. Il y a aussi le sourcing des candidat(e)s : les personnes doivent être issues de pays hors Europe, détenir une carte de séjour récente (de moins de 5 ans), maîtriser suffisamment la langue française tant à l'oral qu'à l'écrit et prouver avec des documents officiels qu'elles ont occupé un poste en lien avec la certification pendant au moins un an. Malgré ces nombreux critères, 20 personnes se sont présentées à la réunion d'information collective le 13 octobre dernier. Il s'agit maintenant d'étudier chaque parcours afin de cibler la certification pouvant être visée, en faisant appel à l'expertise des centres de conseil en VAE si besoin. Il nous faut aussi évaluer les besoins en français langue étrangère et identifier les financements mobilisables pour mettre en œuvre l'ensemble du parcours. Bien sûr ce parcours se co-construit avec la personne concernée en intégrant ses contraintes, ses projets, ses aspirations.

Et si des personnes n'obtiennent pas la recevabilité, faute de preuves par exemple, qu'envisagez-vous ?

Ne pas les abandonner ! C'est-à-dire trouver avec elles une solution qui leur convienne, les aider à accéder à une formation par exemple. D'ailleurs, même pour les personnes éligibles, la VAE pourrait ne pas se présenter comme une solution pertinente. Au-delà de l'éligibilité, la faisabilité du parcours en VAE pour la personne doit être regardée avec beaucoup d'attention.

Propos recueillis par Françoise Lemaire (octobre 2021)

Tags : [VAE](#) ^[1] | [primo-arrivant](#) ^[2] | [parcours](#) ^[3] | [centre conseil](#) ^[4]